

Commission sur les finances et l'administration

Réponses écrites des services municipaux aux questions non traitées en cours d'étude publique du budget 2026 et du PDI 2026-2035
14 au 23 janvier 2026

| Service | Auteur ou auteure de la question | Question | Réponse |
|---|----------------------------------|--|--|
| Service de l'inclusion et de la diversité | Jérôme Saunier | <p>Le Programme d'aménagement inclusif (PAUI) a été coupé pour 2026 et 2027. Pour la période de 10 ans, le budget est le même (56,5 M). Toutefois, quand on regarde de plus près, on constate de nettes baisses (-28% en 2026 et -19% en 2027).</p> <p>On sait que le PAUI a pour objectif de faire en sorte que les infrastructures construites soient adaptées aux besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets. C'est donc un programme fondamental pour la qualité de vie de ces personnes.</p> <p>Question : pourquoi couper ce programme alors que les besoins sont grands, que c'est clairement une responsabilité municipale et que ça a un impact sur le service aux citoyens et les droits de la personne?</p> | <p>Le PAUI est un programme qui s'inscrit dans un exercice de projection décennal en matière d'immobilisation qui est mise à jour annuellement. Il est important de préciser qu'il n'y a pas eu de coupures dans le programme. Dans le cadre d'un exercice budgétaire, les budgets 2026 et 2027 du PAUI ont été revus avec les arrondissements et les services centraux financés afin d'identifier les dépenses pouvant être reportées à une année ultérieure. Les projets ont ainsi été déplacés dans le temps, avec le commun accord des unités concernées.</p> <p>Les projets sont donc maintenus et demeurent à l'agenda. Ils seront toutefois réalisés selon un échéancier révisé. Les budgets initialement prévus pour 2026 ont été rééchelonnés sur une période de dix années. En considérant l'enveloppe globale du budget décennal (56,5 M\$), le bilan est positif : l'exercice génère un écart favorable de 77 k\$. Par ailleurs, il est à noter que les autres projets décennaux d'immobilisations de la Ville intègrent aussi l'accessibilité universelle dans leur réalisation.</p> <p>Par ailleurs, la Ville a pris des engagements en matière d'accessibilité universelle et s'est dotée d'un plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030 comprenant plusieurs indicateurs et des résultats attendus afin de mesurer et de tendre vers une ville universellement accessible, où toute personne quelles que soient ses capacités, puisse avoir accès à l'information, aux lieux, aux équipements, aux emplois, à la vie démocratique, aux services et aux programmes, de manière autonome, sans discrimination et en toute équité. Ce Plan est disponible ici: https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/SDIS_Plan_AU_2024_remedie_1.pdf.</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|--|---|---|--|
| <p>Service de l'inclusion et de la diversité</p> | <p>Pierre Pagé, Mtl Pour Tous</p> | <p>SVP reprendre ma question au Service Développement économique de ce matin sur la situation des petits propriétaires et locataires qui font face à des multiples crises (exemple des propriétaires utilisent des banques alimentaires !) et mesures en place dans interventions des 3 quartiers inclusifs et résilients? aussi dans vos travaux sur l'équité des milieux de vie page 15? sur nouvelle planification en développement social</p> | <p>La Ville met en œuvre plusieurs initiatives en développement social. Le programme Agir ensemble, financé dans le cadre des Alliances pour la solidarité du gouvernement du Québec, soutient près de 200 projets grâce à une enveloppe de 55 M\$ sur cinq ans. Il vise à réduire les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'à renforcer les services d'aide alimentaire.</p> <p>L'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR) vise à transformer les quartiers les plus vulnérables pour améliorer la qualité et le cadre de vie des populations en mobilisant et concentrant les expertises et financements déjà présents à la Ville, tout en sollicitant les parties prenantes externes. Au cours des dernières années, un projet pilote a été mis en place dans trois milieux témoins : St-Pierre (arrondissement de Lachine), Ste-Marie (arrondissement de Ville-Marie), Nord-Est (arrondissement de Montréal-Nord). En 2025, 54 projets étaient en cours, mobilisant les services centraux et les arrondissements, trois Tables de quartier et 15 partenaires externes.</p> <p>L'indice d'équité des milieux de vie (IMEV) est un outil qui permet de visualiser les inégalités territoriales à travers une cartographie interactive publique et accessible. Basé sur des statistiques publiques, il permet de dresser des diagnostics territoriaux et d'offrir un portrait des iniquités territoriales au sein de la Ville de Montréal. Il permet notamment de prendre des décisions basées sur des données probantes et d'assurer une réponse équitable et adaptée aux besoins des populations locales, notamment dans les zones historiquement marginalisées. À titre d'exemple, l'indice d'équité des milieux de vie peut être utilisé pour avoir une meilleure compréhension des besoins des populations, de cibler des secteurs vulnérables et prioritaires afin de développer des interventions municipales, de déterminer le lieu de certaines activités et peut être un outil précieux dans l'élaboration d'un projet.</p> <p>https://donnees.montreal.ca/dataset/indice-equite-milieux-vie</p> <p>Une nouvelle planification en développement social est en cours d'élaboration afin de faire suite au Plan solidarité, équité et inclusion 2021-2025 et de créer un cadre commun en matière de développement social à la Ville de Montréal.</p> |
|--|---|---|--|

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|--|---------------------|--|--|
| <p>Service de l'inclusion et de la diversité</p> | <p>Alex L.</p> | <p>Ces dernières années, la Ville a mené un Chantier en accessibilité universelle sans précédent qui a duré 4 ans et mobilisé l'ensemble des services centraux, des arrondissements et des partenaires communautaires. Elle a produit un diagnostic organisationnel sans complaisance qui a montré que la Ville était en retard en accessibilité universelle par rapport à d'autres grandes villes au Canada. On a adopté un Plan municipal en AU 2024-30 qui a des engagements fermes pour y remédier. Dans ce contexte, comment se fait-il alors que dans le budget on voit le Programme d'aménagement urbain inclusif, le seul PDI au SDIS, soit coupé de 1,2M\$ (de 4,5M\$ à 3,3M\$) par rapport à ce qui était prévu l'an dernier? Qu'est-ce qui a motivé cette décision?</p> | <p>Le PAUI est un programme qui s'inscrit dans un exercice de projection décennal en matière d'immobilisation qui est mise à jour annuellement. Il est important de préciser qu'il n'y a pas eu de coupures dans le programme. Dans le cadre d'un exercice budgétaire, les budgets 2026 et 2027 du PAUI ont été revus avec les arrondissements et les services centraux financés afin d'identifier les dépenses pouvant être reportées à une année ultérieure. Les projets ont ainsi été déplacés dans le temps, avec le commun accord des unités concernées.</p> <p>Les projets sont donc maintenus et demeurent à l'agenda. Ils seront toutefois réalisés selon un échéancier révisé. Les budgets initialement prévus pour 2026 ont été rééchelonnés sur une période de dix années. En considérant l'enveloppe globale du budget décennal (56,5 M\$), le bilan est positif : l'exercice génère un écart favorable de 77 k\$. Par ailleurs, il est à noter que les autres projets décennaux d'immobilisations de la Ville intègrent aussi l'accessibilité universelle dans leur réalisation.</p> <p>Par ailleurs, la Ville a pris des engagements en matière d'accessibilité universelle et s'est dotée d'un plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030 comprenant plusieurs indicateurs et des résultats attendus afin de mesurer et de tendre vers une ville universellement accessible, où toute personne quelles que soient ses capacités, puisse avoir accès à l'information, aux lieux, aux équipements, aux emplois, à la vie démocratique, aux services et aux programmes, de manière autonome, sans discrimination et en toute équité. Ce Plan est disponible ici: https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/SDIS_Plan_AU_2024_remedie_1.pdf.</p> |
| <p>Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports</p> | <p>Roger Jochym</p> | <p>Demande des compléments d'information sur les terrains privés du parc de la falaise</p> | <p>Vous trouverez en pièce jointe une liste des lots de tenure privée inclus dans le parc-nature de l'écoterritoire de la Falaise. La liste fonctionne par numéro de lot. Pour localiser les lots en question, il est possible d'utiliser le service gratuit Infolot : https://appli.foncier.gouv.qc.ca/infolot/</p> <p>Pour consulter la fiche d'évaluation foncière d'un lot, il est possible de faire une recherche par numéro de lot en consultant le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal : https://montreal.ca/demarches/consulter-les-roles-devaluation-fonciere</p> <p>https://appli.foncier.gouv.qc.ca/infolot/</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|---|--|
| Corporation d'habitation Jeanne-Mance | Marc Provencher | <p>Bonjour,</p> <p>J'habite au X (Habitation Jeanne-Mance) et selon le règlement de l'immeuble de juin 2023 au chapitre 8, il est mentionné en 8.1 qu'il a le statut d'un immeuble sans fumée. Par contre la corporation tolère des dizaines de résidents fumeurs qui ne se gênent pas de fumer à l'intérieur de leur logement et dans les aires communes de l'immeuble. Ce qui incommode les autres résidents. Malgré de nombreuses plaintes au fil des mois, la situation reste inchangée. Est-ce que la corporation va rapidement, dans le respect pour la santé de tous les résidents, agir et mettre un terme définitif à cette situation sans tenter de s'y soustraire pour toutes sortes de raisons, et mettre en place une politique et des procédures fermes afin de l'enrayer à tout jamais.</p> <p>Il semble que cette problématique soit aussi un enjeu au sein des immeubles sans-fumée de l'OMHM.</p> | <p>La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) réitère que l'immeuble situé au X est un immeuble sans fumée et que cette règle s'applique à l'ensemble des logements, balcons et espaces communs. Depuis la remise en location de l'immeuble, la CHJM n'a reçu que quelques plaintes de locataires incommodés par la fumée de cigarette provenant de logements voisins. Chaque plainte reçue a été prise au sérieux par l'équipe et fait l'objet d'interventions auprès des personnes concernées. Bien que l'application d'un règlement d'immeuble interdisant la fumée puisse représenter un défi dans un milieu de vie collectif, la CHJM ne tolère aucun manquement à ce règlement et poursuit ses efforts afin de limiter les situations problématiques, notamment par des rappels, des interventions ciblées et, au besoin, le recours au Tribunal administratif du logement. Nous tenons à vous assurer que la santé et le bien-être des locataires demeurent une priorité pour la CHJM, qui continue d'agir en ce sens.</p> |
| Service de l'habitation | Pierre Pagé Mtl Pour Tous | Où peut-on voir les montants récoltés via le fonds des promoteurs RMM? À quoi servent-ils? | <p>Les montants récoltés sont disponibles sur le site de la Ville: https://montreal.ca/articles/metropole-mixte-les-retombees-ce-jour-28585</p> <p>Ces montants ont principalement servi à compléter des montages financiers pour la réalisation de projets de logements sociaux et abordables.</p> |
| Service de l'habitation | Patrick Prévile | <ol style="list-style-type: none"> 1. La Ville semble écartée les coops de l'équation en priorisant les OBNL, qu'en est-il? 2. L'expertise du secteur de l'habitation communautaire sur plus de 40 ans est sans égale du côté des acteurs du marché spéculatif ; pourrait-on penser que parmi les incitatifs, voire obligations visant les promoteurs privés, il y ait une obligation de collaborer avec un acteur du logement social et communautaire (GRT ou fédération | <ol style="list-style-type: none"> 1. La Ville n'a pas écarté les COOP, pas de priorisation entre les OBNL et les COOP, on en parle de manière générique (secteur sans but lucratif) 2. La Ville souhaite impliquer l'ensemble des acteurs pour résoudre la crise du logement. L'expertise du secteur de l'habitation communautaire est reconnue et sera mise à contribution pour élaborer les solutions. Quelques semaines après la commission, un groupe de travail impliquant les partenaires de la |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|-------------------------|---|--|--|
| | | <p>comme la nôtre)?</p> <p>3. Enfin, la présence du secteur privé spéculatif dans le giron du logement social et abordable, bien qu'elle permette d'ajouter des unités rapidement, a l'inconvénient d'une abordabilité limitée dans le temps (ex. 20 ans). Est-ce que la Ville compte les obliger à étirer l'abordabilité dans le temps ou, à tout le moins, favoriser les projets venant du secteur dit "hors marché"?</p> | <p>ville a été mis sur pied et aura notamment pour mandat de réfléchir aux meilleurs incitatifs. La FHCQ est partie prenante de ce groupe.</p> <p>3. La crise de l'abordabilité requiert la mise en place de plusieurs solutions pour répondre à la diversité des besoins. À travers ces différentes solutions, les projets hors marché sont essentiels. Depuis la tenue de la commission, ceci a d'ailleurs été réaffirmé dans le cadre des assouplissements du RMM qui prévoient 20% de logements hors marché.</p> |
| Service de l'habitation | Adeline Branthonne Comité logement Ville-Marie | <p>Le deuxième objectif du Service de l'habitation pour 2026 est l'accélération de la mise à disposition des terrains appartenant à la Ville pour le développement de logements sociaux et abordables. Avez-vous prévu dans ce processus des mécanismes afin de prendre en compte les besoins exprimés par les milieux dans lesquels les terrains sont situés?</p> <p>De tels mécanismes sont essentiels pour s'assurer que les projets développés répondent aux besoins des communautés et respectent les milieux dans lesquels ils s'insèrent. Certes, les besoins en logement sont urgents, mais sur le long terme, il faudrait entre autres s'assurer que ce transfert de terrain ne se transforme en transfert de terrains public vers des propriétés privées qui ne seront plus abordables après 20 ans.</p> | Les terrains acquis par la Ville pour fin d'habitation social et abordable seront cédés à des organismes sans but lucratif, pour y réaliser des projets de logement hors marché. |
| Service de l'habitation | Gaétan Legault | Est-ce que la Ville a maintenu le financement du programme registre des loyers, et si oui, où se trouve ce financement dans le budget? | La Ville a effectivement soutenu le registre des loyers de Vivre en ville dans les deux dernières années, à hauteur de 30 000\$ en 2024 puis 50 000\$ en 2025. Dans le cadre du budget 2026, des sommes sont disponibles pour soutenir ce genre d'initiatives en fonction des besoins exprimés par les différents partenaires en habitation. |
| Service de l'habitation | Adeline Branthonne Comité logement Ville-Marie | En 2026, le service de l'habitation a pour premier objectif de remplacer le RMM par des incitatifs et d'établir un partenariat avec des acteurs immobiliers, les organismes à but non lucratif et le secteur privé. Quelles formes prendront ces incitatifs et ce partenariat? Quels critères seront retenus pour s'assurer que cette nouvelle politique | <p>Depuis la tenue de la commission, la Ville a annoncé une nouvelle approche pour sortir de la crise du logement (communiqué de presse du 23 janvier 2026) qui précise les modalités de remplacement du RMM.</p> <p>https://montreal.ca/communiqués-de-presse/la-mairesse-de-montreal-soraya-martinez-ferrada-presente-une-nouvelle-approche-pour-sortir-de-la-0</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|-------------------------|---------------|---|---|
| | | n'ait pas de résultats en deçà de ce qu'avait permis le RMM? Quels mécanismes seront mis en place afin d'assurer que les critères d'abordabilités à « long terme » soient respectés par les entreprises à but lucratives qui bénéficieront de terrains, financement ou tout autre type d'incitatifs offert par la Ville à ces promoteurs privés à but lucratif? | |
| Service de l'habitation | Marc Fournier | Dans le tableau des dépenses par objets (p. 38 de la présentation), à la ligne qui concerne les contributions aux organismes, on fait mention de dépenses à la hauteur de 278,3M\$ en 2025 alors qu'il était budgété 209,3M\$. En 2026, ce sont 228,5M\$ qui sont budgétés à ce poste de dépenses. Est-ce qu'il faut en comprendre qu'il est planifié d'investir moins en contribution aux organismes que ce qui a finalement été dépensé en 2025 ou bien il est prévu que des sommes soient ajoutées au budget en cours d'année. Et si c'est le cas, est-ce possible d'avoir une évaluation des montants et du moments où ces sommes seront réallouées pour le bénéfice des organismes qui ont besoin de prévisibilité pour avancer dans leurs projets de logements. | Le montant de 278,3 M\$ représente la prévision du 3e trimestre 2025 pour l'ensemble des contributions incluant des budgets de sources reportables (ICRL, enveloppes complémentaires pour AccèsLogis et affectations de surplus). Par définition, les budgets de sources reportables non utilisés redeviennent disponibles l'année suivante et ne se retrouvent pas au budget original, mais au budget modifié. Autrement dit, en 2026 des montants de sources reportables s'ajouteront au budget original de 228,5 M\$. En conclusion, cette mécanique budgétaire permet de s'adapter aux besoins des projets en habitation qui se développent de manière pluriannuelle. |
| Service de l'habitation | Marie Patrick | C'est avec tristesse et beaucoup d'inquiétudes qu'on apprend la mort du RMM. Pour le remplacer, vous mentionnez vouloir octroyer des incitatifs pour qu'on puisse s'assurer du logement social et abordable voit le jour. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces incitatifs en termes de montant et ce, avec quel objectif de construction d'unités? | Depuis la tenue de la commission, la Ville a annoncé une nouvelle approche pour sortir de la crise du logement (communiqué de presse du 23 janvier 2026) qui précise les modalités de remplacement du RMM. https://montreal.ca/communiqués-de-presse/la-mairesse-de-montreal-soraya-martinez-ferrada-presente-une-nouvelle-approche-pour-sortir-de-la-0 |
| Service de l'eau | Luc Guénette | J'aimerais que vous développiez sur le plan d'action pour lutter contre les raccordements inverses. Spécifiquement à Pointe-aux-Trembles, je réside dans un complexe de condos où quelques propriétaires ont reçu un avis pour raccordements inversés. Je m'explique mal | Il est prévu de refaire le dépistage de 139 bâtiments dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, préalablement identifiés comme ayant un raccordement inversé, afin de nous assurer que tous les équipements sanitaires de tous les logements sont bien testés, ainsi que les branchements pluviaux. Cela nous permettra de confirmer avec les propriétaires des bâtiments la localisation de l'inversion et la correction possible. |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|--|---------------------|--|--|
| | | <p>pourquoi seulement quelques unités de condos ont été testées. Ainsi que des propriétaires de maisons de ville de l'autre côté de la rue. Ces unités n'ont pas du tout été construites dans les mêmes années. J'ai l'impression que le problème n'est pas pris dans sa globalité et que le service de l'eau devrait prendre un pas de recul pour évaluer l'ensemble du secteur. Serait-ce possible que le tuyau sanitaire secondaire soit branché sur le tuyau fluvial principal en aval? Bref, pouvez-vous nous expliquer comment vous comptez vous attaquer à ces problèmes importants et quel budget y est attribué pour soutenir les citoyens?</p> | <p>Il existe plusieurs configurations de raccordements inversés, donc une analyse adressede par adresse doit être menée pour obtenir les informations les plus précises pour accompagner au mieux les propriétaires.</p> <p>Nous invitons Monsieur Guenette à communiquer avec nous à l'adresse ri@montreal.ca pour le cas de son complexe de condos, afin que nous puissions répondre plus précisément à ses questions.</p> |
| Service de l'eau | Jean-Francois Rozon | <p>Bonjour, en apprenant le report de la mise opération de cette usine en fin 2028 ma question est la suivante: Face à un écart de plus de 600 millions entre les contrats publics visibles sur SEAO (environ 340 millions) et le total, et compte tenu des irrégularités soulevées par le BIG en 2019 (favoritisme et conflit d'intérêt. Pouvez-vous fournir un breakdown détaillé des factures et justifications comptables pour chaque poste de dépense non couvert par les appels d'offres publics, y compris les coûts internes, les amendements aux contrats existants, et les contingences afin d'expliquer cet écart et démontrer la transparence budgétaire de ce projet. Merci</p> | <p>En tant qu'organismes publics, la Ville de Montréal et les arrondissements sont assujettis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).</p> <p>Vous pouvez donc demander à consulter tous les documents détenus par la Ville ou les arrondissements, sauf ceux qui sont considérés comme des exceptions par la Loi, comme les documents qui ont trait à la protection des renseignements personnels.</p> <p>Les documents remis en réponse aux demandes d'accès reçues par la Ville sont accessibles sur le portail des données ouvertes.</p> |
| Service de la gestion et de la planification des immeubles | Elizabeth-Ann Doyle | <p>Dans votre présentation des Faits saillants 2025 et impact Gestion des actifs immobiliers et planification, Vous mentionnez qu'un processus d'identification d'usage et d'occupation pour 5 bâtiments vacants (casernes 11 et 14, édifice du 7070 Casgrain, Tour d'aiguillage Wellington et édifice du 12375 Fort Lorette). Je remarque aussi que la caserne 14 a été retiré du PDI 2026. Pouvez-vous nous expliquer quel est ce processus ? Avez-vous trouvé un usage pour la Caserne 14 ?</p> | <p>Le processus d'identification d'usage et d'occupation est une démarche faite auprès des différents services et arrondissements concernés de la Ville. Ce processus comprend plusieurs étapes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Documenter l'état du bâtiment via une fiche descriptive (patrimoine, état et durée de vie des composantes existantes, réglementation, etc.) 2- Réception de fiches d'opportunités de projet de la part des services et arrondissements lorsqu'un projet est anticipé ou identification d'un partenaire potentiel ayant montré un intérêt pour l'immeuble. 3- Analyse des fiches d'opportunités des projets et/ou partenaires potentiels et recommandations. 4- Présentation des résultats aux instances décisionnels. |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|--|-----------------|---|---|
| | | | <p>5- Mise en œuvre ou poursuite des démarches.</p> <p>En regard à l'ex-caserne 14 un organisme a actuellement montré un intérêt. Nous sommes en attente d'une proposition d'un projet plus détaillé de leur part.</p> |
| Service de la gestion et de la planification des immeubles | Jérôme Saulnier | <p>Quels seront les impacts de la réduction de 88,2 % du Programme d'accessibilité universelle en 2026 et de l'absence totale de financement en 2027, considérant que les besoins sont documentés, que le Vérificateur général a confirmé en 2023 que plusieurs bâtiments municipaux ne respectent même pas les normes minimales du Code de construction du Québec, et que la Ville a pris des engagements dans le Plan municipal en accessibilité universelle 2024-2030?</p> | <p>Dans le cadre du Programme d'accessibilité universelle (AU) destiné aux immeubles sous la responsabilité des arrondissements, nous souhaitons réaffirmer que tous les projets déjà en travaux ou en processus d'octroi ont été intégralement maintenus. Aucun chantier engagé n'a été interrompu.</p> <p>Les projets qui étaient encore en planification ou non démarrés — et dont les décaissements étaient prévus entre la fin de 2025 et 2027 — ont fait l'objet d'un report de l'attribution des subventions à compter de 2028, afin d'assurer une gestion responsable et durable des finances municipales.</p> <p>Pour l'année 2025, un budget initial de 3 M\$ était prévu pour le programme AU. Toutefois, à la lumière de la progression des travaux réalisés par les arrondissements et compte tenu des bonifications budgétaires courantes, il est désormais projeté que plus de 5 M\$ de travaux seront réalisés en accessibilité universelle en 2025.</p> <p>Enfin, en ce qui concerne les projets menés par la Ville centre, l'accessibilité universelle demeure au cœur de ses engagements : tous les projets réalisés respectent pleinement la politique municipale en la matière.</p> <p>En somme, malgré certains ajustements de calendrier, l'engagement de la Ville envers l'accessibilité universelle reste entier et concret. Les travaux se poursuivent et livrent des résultats supérieurs aux prévisions initiales. Notre objectif est que chaque projet soit conçu pour améliorer durablement l'accès et l'inclusion pour toutes et tous.</p> |
| Service des infrastructures du réseau routier | Béatrice Caron | <p>La prolongation ou développement de trois corridors de mobilité durable étaient prévus pour 2026 sur Hochelaga, Saint-Urbain, et Henri-Bourassa. Quel est l'état de ces projets, et quel est l'objectif pour ces projets pour l'année 2026? Merci.</p> | <p>Dans le cas du corridor de mobilité durable Henri-Bourassa, un contrat de réalisation de travaux pour la portion entre les rues Lajeunesse et Hamelin a été octroyé en septembre 2025, et à la fin ce projet, le corridor sera complètement déployé entre les rues Marcelin-Wilson et des Récollets.</p> <p>Pour ce qui est des axes Hochelaga et Saint-Urbain, ces projets sont en phase de planification et le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) devrait être sollicité afin d'obtenir des informations en ce qui a trait à l'objectif 2026 et leur statut.</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|---|--------------------------|--|---|
| <p>Service de l'urbanisme et de la mobilité</p> | <p>Glenn Las Morales</p> | <p>J'ai remarqué des démolitions du trottoir sur Atateken. Est-ce vous excaver le trottoir pour y ajouter du stationnement dans le cadre de la nouvelle solution trouvée pour ajouter des espaces avec l'arrivée de la piste cyclable? Quel est l'estimation des coûts pour cette nouvelle solution, y compris la reconstruction à prévoir dans deux ans ?</p> | <p>Quelle est le calendrier des phases d'exécution à court terme des travaux sur la rue Atateken (lire incidences chantier Berri/Maisonnette) dans l'arrondissement Ville-Marie ?</p> <p><i>Les travaux de réaménagement sur Atateken ont débuté le 12 janvier dernier et se termine vendredi le 23 janvier.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans la semaine du 12 janvier : bris de trottoir pour surlargeur des débarcadères / zones de livraison ; - Dans la semaine du 23 janvier : installation de bordures de béton pour protéger la piste cyclable. <p>Qu'est-ce qui dicte ce calendrier (interactions avec d'autres chantiers ? durée des interventions ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La décision du nouvel aménagement a été prise le 19 décembre juste avant le congé des fêtes. - Au retour, dans la semaine du 5 janvier, les demandes de permis et approvisionnement des bordures ont eu lieu. - La durée des travaux est de deux semaines afin de réaliser l'installation de bordure sur près de 800m ainsi que certains travaux civils (surlargeurs). <p>La voie cyclable s'y restera pour combien de temps pour le chantier ?</p> <p><i>3 ans</i></p> |
| <p>Service de l'urbanisme et de la mobilité</p> | <p>Pierre Pagé</p> | <p>Quelle place à la réfection des intersections, de l'avenue du parc entre Mont-Royal et van Horne, étant donné le nombre d'accidents avec morts et blessés lors des dernières années?</p> <p>Sachant ceci à la page 6 faits saillants 2025 Poursuite des programmes de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) et aux abords des lieux fréquentés par les aînés (PSPA) : 26 projets en cours ou terminés</p> | <p>L'avenue du Parc est inscrite au Plan d'Urbanisme et Mobilité 2050 comme axe destiné à accueillir un mode de transport collectif structurant. Cette artère principale de la Ville présente un caractère stratégique et complexe puisqu'elle est à la fois un lien de mobilité d'envergure et un lien commercial de destination. Les multiples usages de l'axe complexifient les options d'aménagement.</p> <p>Actuellement, il n'y a pas de projet de réaménagement complet de l'axe, ni de réaménagement des intersections de planifié à court terme. Toutefois, plusieurs démarches sont en cours sur différents tronçons de la rue :</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | <p>en 2025 dans 16 arrondissements</p> <p>et Faits saillants 2026 page 16</p> <p>-Poursuivre l'identification des interventions prioritaires quant aux aménagements et à la desserte sécuritaire (mobilité, lieux publics, équipements collectifs, etc.) dans les secteurs plus vulnérables grâce à l'indice d'équité des milieux de vie ;</p> <p>-Poursuivre les mesures de sécurisation, repartage de la rue et maintien d'actifs via le programme d'aménagement des rues artérielles et via les projets afférents aux grands projets de nos partenaires comme le REM et le Pont Champlain</p> | <p>La Ville et la STM collaborent afin d'évaluer la possibilité de bonifier les voies réservées pour améliorer la desserte en transport collectif.</p> <p>Le tronçon entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins pourrait faire l'objet d'ajustements futurs, en raison de divers projets à l'étude dans le secteur, notamment les projets de réaménagement de la voie Camillien-Houde, les phases suivantes du réaménagement de l'avenue des Pins ainsi que celui de la Côte Placide dans le parc du Mont-Royal.</p> <p>Dans le cadre du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Mont-Royal, réalisé en 2025, des interventions de sécurité ont été réalisées. L'intersection de l'avenue du Parc et de l'avenue du Mont-Royal a été reconfigurée afin de réduire la distance de traversée pour les piétons, diminuant ainsi leur exposition aux véhicules. L'ajout de la piste cyclable a également entraîné un rétrécissement de la chaussée véhiculaire, favorisant l'apaisement de la circulation et réduisant le risque de collision.</p> <p>Par ailleurs, dans sa stratégie de déploiement d'un système de caméras intelligentes visant à évaluer en temps réel les conditions de sécurité routière, la Ville a entrepris l'installation progressive de ces dispositifs à travers le réseau viaire, en ciblant particulièrement les intersections reconnues comme étant accidentogènes. C'est notamment le cas de l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Bernard, où deux caméras ont récemment été mises en service. Ces équipements permettent de suivre en continu les conditions globales de circulation et serviront, à terme, à analyser les situations à risque afin d'identifier les ajustements nécessaires pour améliorer la sécurité des usagers.</p> <p>Enfin, l'analyse annuelle des données de collisions réalisée par la Ville de Montréal vient soutenir la planification des interventions sur le réseau. Elle permet non seulement de prioriser plus efficacement les secteurs à traiter, mais aussi de déterminer avec précision le type d'aménagement ou de mesure à mettre en place pour améliorer la sécurité lorsque cela s'avère nécessaire. -Royal.</p> |
|--|--|--|---|

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|---|--|---|--|
| <p style="text-align: center;">Société de transport de Montréal</p> | <p style="text-align: center;">Danielle Caron</p> | <p>Bonjour, Je prends souvent les autobus de la STM, mais les bus sont souvent pris dans la congestion. Pourriez-vous nous indiquer quelles voies réservées sont prévues en 2026 afin de rendre les autobus plus fiables?</p> | <p>Pour 2026, 8 projets de mesures préférentielles pour bus sont à l'étude. Ces projets sont tous au stade préliminaire et n'ont pas reçu les autorisations finales. Des communications seront réalisées au moment opportun pour annoncer les différents projets.</p> <p>Montréal peut compter sur le réseau de mesures préférentielles bus le plus développé en Amérique du Nord. En effet, 35 % des déplacements en autobus bénéficient déjà de voies réservées et 48 % bénéficient de feux de circulation prioritaires.</p> <p>Ces mesures sont reconnues pour améliorer la fiabilité du service, optimiser les coûts d'exploitation, protéger la vitesse commerciale du réseau d'autobus.</p> |
| <p style="text-align: center;">Société de transport de Montréal</p> | <p style="text-align: center;">Philippe Dumulong</p> | <p>Comment allez-vous assurer une fiabilité et une qualité du service alors que ce sont des entreprises privées qui assureront le service? Comment allez-vous vous assurer que les coûts des contrats ne vont pas exploser dans le temps?</p> | <p>Il n'est pas question que des entreprises privées assurent le service. Nos employés ont une expertise exceptionnelle en transport collectif et c'est grâce à eux qu'elle réussit à livrer ses services quotidiennement.</p> <p>Par ailleurs, la STM désire concentrer et développer cette expertise interne sur des activités essentielles à sa mission et miser ce sur quoi ces employés sont les meilleurs.</p> <p>Plus précisément, dans le cadre de la négociation de la convention collective avec le syndicat de l'entretien, la STM désire convenir d'un mécanisme formalisé avec ce syndicat afin d'être plus performant considérant que les audits de performance du ministère du Transport et de la mobilité durable ont bien exposé que les activités d'entretien de la STM étaient parmi les moins performantes au Québec. Tout en assurant la qualité et la fiabilité, la STM veut comparer le coût de certaines activités internes à celui du marché externe. Cela permet aussi d'assurer la saine gestion des fonds publics.</p> <p>Si c'est moins cher à l'interne : la STM va conserver l'expertise interne. Si c'est plus cher à l'interne : la STM accordera un temps nécessaire afin d'identifier avec le syndicat des solutions permettant d'atteindre un coût aligné sur celui du marché. La STM veillera à faire toutes les évaluations nécessaires avant de décider de se départir de certaines activités. Le syndicat sera impliqué dans ce processus d'analyse.</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|----------------------------------|-------------------|--|---|
| Société de transport de Montréal | Philippe Dumulong | Comment expliquer vous l'embauche massive de mécanicien à la ville de montréal afin de contrer l'explosion des coûts du privé alors que la STM chercher à tout privatiser? | <p>La Ville de Montréal et la STM font face à des réalités opérationnelles différentes et nous ne pouvons pas nous prononcer sur leurs décisions qui sont prises dans leur contexte opérationnel.</p> <p>Ensuite, il faut être clair : la STM ne cherche pas à privatiser ses activités. Nos employés ont une expertise exceptionnelle en transport collectif et c'est grâce à eux qu'elle réussit à livrer ses services quotidiennement. Par ailleurs, la STM désire concentrer et développer cette expertise interne sur des activités essentielles à sa mission et miser ce sur quoi ces employés sont les meilleurs. Plus précisément, dans le cadre de la négociation de la convention collective avec le syndicat de l'entretien, la STM désire convenir d'un mécanisme formalisé avec ce syndicat afin d'être plus performant considérant que les audits de performance du ministère du Transport et de la mobilité durable ont bien exposé que les activités d'entretien de la STM étaient parmi les moins performantes au Québec. Tout en assurant la qualité et la fiabilité, la STM veut comparer le coût de certaines activités internes à celui du marché externe. Cela permet aussi d'assurer la saine gestion des fonds publics.</p> <p>Si c'est moins cher à l'interne : la STM va conserver l'expertise interne. Si c'est plus cher à l'interne : la STM accordera un temps nécessaire afin d'identifier avec le syndicat des solutions permettant d'atteindre un coût aligné sur celui du marché. La STM veillera à faire toutes les évaluations nécessaires avant de décider de se départir de certaines activités. Le syndicat sera impliqué dans ce processus d'analyse.</p> |
| Société de transport de Montréal | Jerome Fournier | Un nouveau poste a été créé récemment pour le contrôle des titres. Avez-vous évaluer combien de revenus sont anticipés grâce à ces contrôles? Pensez-vous que ce poste s'auto-finance? Pensez-vous que les contrôles plus fréquents auront un effet dissuasif? Dans quelle proportion? Et comment éviter que les constables spéciaux de la STM tombent dans des pratiques liées au profilage ethnique. | <p>La STM a ajouté 15 nouveaux agents dédiés exclusivement au contrôle de titre en décembre 2025.</p> <p>Cela s'inscrit dans un contexte où le nombre d'interventions sociales des constables spéciaux a considérablement augmenté dans le réseau de métro. Ceci a réduit le temps que pouvaient allouer les constables spéciaux au contrôle de titre dans le réseau, particulièrement pendant la saison hivernale.</p> <p>L'ajout de 15 agents dédiés exclusivement au contrôle de titre nous permet de mieux assurer le respect des règlements liés à la protection de l'intégrité des revenus et prévenir la fraude. Cela nous permet aussi d'assurer une équité pour tous les usagers, particulièrement pour la majorité qui acquittent leur droit de passage chaque mois. L'ajout de ces agents nous permet non seulement d'assurer une meilleure détection</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|----------------------------------|-------------------|--|---|
| | | | <p>de la fraude, mais également de prévenir les intrusions de personnes malveillantes dans la zone contrôlée, et ainsi, de réduire les intrusions en tunnel qui causeraient des interruptions de service. La présence des agents de contrôle de titre dans le réseau a aussi un effet dissuasif sur la fraude.</p> <p>Il n'est pas possible de chiffrer le taux de fraude, la notion de perte financière liée à la fraude étant complexe à calculer puisqu'elle nécessite d'arriver à un indice fiable et représentatif.</p> <p>Le montant minimum du constat qui peut être remis en cas de non-respect du règlement est de 150\$ (+ les frais applicables). Mais il ne faut pas oublier que les montants de l'amende sont remis à l'ARTM, qui est responsable du règlement en matière de tarification.</p> <p>Les endroits ciblés pour des activités de contrôle sont choisis grâce à plusieurs renseignements répertoriés, comme les fraudes signalées par le personnel de la STM, des commentaires client, des données de la Sûreté, etc.</p> <p>À la STM, le contrôle est effectué de manière dite « étanche », c'est à dire que l'endroit désigné en station pour assurer une activité de contrôle est un endroit qui permet de contrôler tous les passants à cet endroit, afin de réduire notamment, l'apparence de profilage social.</p> |
| Société de transport de Montréal | Philippe Dumulong | Comme l'ancienne mairesse Valérie Plante l'a déjà dénoncé, est-ce que vous considérez que le REM cannibalise les revenus de la STM est des autres sociétés de transport du grand Montréal? | <p>Il est certain que le REM a un effet d'entraînement d'utilisateurs vers les autres modes de transport collectif. Cependant, l'ARTM a réalisé des évaluations qui indiquent que le REM recevra une part grandissante des revenus tarifaires. L'ARTM estime qu'en 2027, la facture du REM sera financée à hauteur de 120 M\$ par les revenus tarifaires d'utilisateurs utilisant précédemment d'autres modes de transport collectif, créant un manque à gagner équivalent pour le financement des autres modes. Ces revenus ne constituent donc pas un ajout net de ressources, mais un déplacement des recettes tarifaires provenant d'autres modes de transport.</p> |
| Société de transport de Montréal | Nicolas Chevalier | Combien la STM à telle dépense pour tout les services inspecteurs (constables spéciaux, ambassadeurs, etc) et à combien sont chiffré les pertes de revenus dû au non paiement de titres? | <p>Voici une liste de dépenses importantes pour ce groupe d'emploi en 2025:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses salariales : 24 824 417,78\$ (Salaire de base, Temps supp, CNESST, etc.) • Formation: 864 123,13\$ • Uniformes: 300 781,40\$ • Équipement de sécurité (ex: veste par balles): 185 499,06\$ |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|----------------------------------|----------------|--|--|
| | | | <p>Ensuite, la notion de perte financière liée à la fraude (non-paiement) est complexe à calculer puisqu'elle nécessite d'arriver à un indice fiable et représentatif. Un tel indice comporte nécessairement plusieurs biais statistiques et la STM ne considère pas qu'il s'agit d'un indicateur assez fiable pour être suivi ou utilisé. Finalement, rappelons que le risque de perte revenus tarifaire relève de l'ARTM selon le Règlement sur les conditions au regard de la possession et de l'utilisation des titres de transport pour les services de transport collectif de la région métropolitaine (https://www.stm.info/sites/default/files/media/Stminfo/2022/rg_reglement_titres_a-33.3_r.3_2022-01_vers_adm.pdf).</p> |
| Société de transport de Montréal | Sofiane Abdous | <p>Le contrat de location pour 23 ans en 2018 a coûté 600 millions (93 000 m²) pour des bureaux qui sont vides en ce moment puisque les gens font du télétravail en majorité. Pouvez-vous faire le suivi des discussions avec le locateur pour sauver des coûts d'un mauvais contrat?</p> | <p>Rappelons que le bail de la Place Bonaventure a été négocié dans un contexte de croissance importante des besoins en espaces locatifs. En 2019, la STM avait eu comme signal de ses bailleurs de fonds qu'elle devrait se préparer pour des augmentations annuelles de service (+5%) et des investissements grandissants en maintien d'actifs (donc plus d'employés dans des bureaux de projets). Lors de la négociation de son bail, la STM avait évalué ses besoins d'espaces bureaux pour 2023 à ± 874 000 pieds carrés, dont 510 000 à la Place Bonaventure.</p> <p>Avec la pandémie, ce contexte a grandement évolué. Il y a eu le télétravail, mais aussi un chamboulement de perspective pour le transport collectif en général. Nous sommes maintenant dans une stagnation de l'offre de service depuis 5 ans (et aucune perspective d'augmentation dans les 3 prochaines années) et dans un désinvestissement du financement en maintien d'actifs, si bien que nous avons commencé à démobiliser du personnel en gestion de projet d'infrastructure.</p> <p>Nous avons regardé plusieurs options de négociation avec le locateur, à l'aide d'un courtier et de juristes externes et internes, mais celles-ci s'avèrent non réalisables compte tenu des conditions prévues au bail. Les contraintes du bail sont strictes pour la STM et nous n'avons pas de marge de manœuvre. Par exemple, la sous-location ou la cession de bail ne pourrait s'effectuer qu'à des conditions très strictes, ce qui équivaut à les rendre impossibles.</p> <p>Ainsi, nous travaillons pour centraliser nos équipes à la Place Bonaventure au maximum. En parallèle, nous encourageons aussi le retour en présentiel des équipes</p> |

Commission sur les finances et l'administration

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | et nous sommes en négociation avec nos syndicats d'employés administratifs et professionnels à cet effet. |
|--|--|--|---|